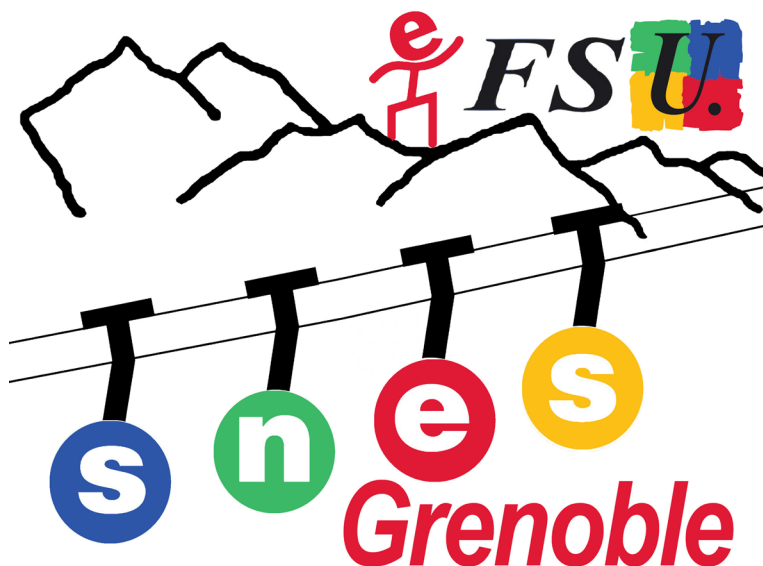




Vie des S1 des retraité-es Protection sociale SÉCU : 80ans! Déserts médicaux

Éditorial

« Haro sur le baudet »... ça suffit !

Il serait temps d'en finir avec cette vision peu trop *Soleil vert* de Richard Fleischer de 1973 !

Et *gnagnagna*, elles et ils sont mieux lotis que les actives et actifs, et *gnagnagna* elles et ils bénéficient de 10 % d'abattement fiscal pour frais professionnels sans travailler, et *gnagnagna*, elles et ils doivent participer à l'effort financier... Mais ça suffit !

De quelques balivernes qui tiennent lieu de pensée politique chez celles et ceux qui nous gouvernent, voire de propagande, ou bien les deux, car parfois hélas, l'inculture le dispute aux calculs politiques. Souvent (70% selon l'INSEE), les retraité-es sont propriétaires de leur logement, après des emprunts sur 20 voire 25 ans. C'est en effet plus souvent à la retraite qu'en début de carrière qu'on est devenu propriétaire ! Cela fait quand même plus du quart qui ne l'est pas, voire qui, du fait des nombreuses séparations (46 % des mariages aujourd'hui) et autres accidents, ne le sera plus... Sans surprise, les femmes, déjà moins bien payées, et pensionnées, seront davantage en difficulté.

La dite niche fiscale n'en est pas une, c'est un abattement fiscal de 10 % non pas pour frais professionnels, ce qui serait absurde, on le comprend bien, mais pour rétablir la justice fiscale pour les citoyen·nes pensionné·es qui mécaniquement n'opèrent aucune fraude déclarative. Il est par ailleurs plafonné à 4321 € par foyer fiscal, ce qui n'est aucunement le cas des frais professionnels.

Enfin, les retraité-es ont déjà, durant leur activité professionnelle, pris largement part aux efforts de toute nature, et gagnent au plus 75 % de leur traitement de salarié·es, proportion d'ailleurs qu'elles et ils atteindront de moins en moins à cause des réformes successives et scélérates des retraites avec l'application notamment de la décote et l'accroissement du nombre de trimestres requis. Sans compter le grand lâchage des retraité-es par le ministère, au mépris du statut, en matière de complémentaire santé. Leurs cotisations complémentaires santé vont coûter la totalité de la cotisation d'équilibre (environ 77€ au 1^{er} avril 2026), sans prise en charge des 50 % par l'État employeur, et peu à peu 175 % de cette cotisation au bout de 6 ans de retraite. C'est une autre manière de baisser les pensions en s'attaquant au pan socialisé du salaire. Et tout cela, sur des pensions qu'il faut revaloriser de 10 % pour compenser seulement l'inflation sur ces dix dernières années.

On le voit bien, la retraite n'est pas un monde à part, les problématiques sont les mêmes, qu'il s'agisse de justice fiscale, de protection sociale ou de rémunération. Comme nous l'avons fait les années précédentes pour faire avancer nos revendications, il faut continuer à se battre ensemble, en restant syndiqué·es au SNES-FSU, aux côtés des actives et actifs, qui ne sont jamais que des retraité-es en devenir !

Ensemble, unissons nos forces !

Corinne Baffert, François Lecointe, Michel Lombart

Quelles solutions aux déserts médicaux ? Initiative de centre médical dans le Chablais

En France, plus de neuf consultations sur dix sont payées par l'Assurance-maladie. Ainsi, la collectivité finance la quasi-totalité de la médecine dite « libérale ». Comment alors, quand l'argent est public, laisser l'implantation des cabinets se jouer comme une partie de *Monopoly*, chaque pion cherchant la case la plus rentable ? C'est ainsi, et après des années de dégradation, que naissent les déserts médicaux.

Le 7 mai 2025, l'Assemblée nationale, par un vote, a fait tomber un premier verrou permettant de prendre en compte cette réalité. Dans le même temps, *Les Républicains* présentaient, au Sénat, un projet de loi ne parlant que d'engagements à mi-temps, de dérogations discrétionnaires, d'incitations « attractives » promises sans contrepartie solide et érigeaient en dogme la « liberté d'installation ».

De nouveau on assiste à un déni de démocratie : une formation politique minoritaire dans les urnes impose à toutes et tous ses projets. Il est vrai que les professions libérales et médicales ont une véritable présence sur les bancs de l'assemblée !.

Face à cela, et compte tenu d'un financement public quasi-total de la médecine libérale (formation des médecins, matériels, consultations,...), la lutte contre les déserts médicaux doit passer par des formations universitaires réparties sur tout le territoire, des installations régulées, des rémunérations détachées de la course à l'acte.

C'est l'ensemble de ces réflexions ainsi que la création de centres de santé qui ont nourri le débat public au collège de Margencel vendredi 23 mai 2025. Organisé à l'initiative du Collectif Santé Chablais avec le soutien des partis du Nouveau Front Populaire, des syndicats dont la CGT et la FSU et Attac et en présence de Richard Lopez, président national de la Fabrique des centres de santé. Ce débat a réuni près de 90 personnes.

Après un rappel sur la distinction entre centre de santé (les personnels médicaux salarié·es de la commune ou de la structure et gérés par la sécu et l'ARS) et maison de santé (opération commerciale où les personnels de santé du secteur privé se voient offrir locaux et facilités de fonctionnement et où souvent de l'argent public - commune, département - est injecté), le débat a permis un large échange entre les participant·es : témoignages, expérience du centre de soin de Bons en Chablais, points de vue des élu·es...

Dans ces centres de santé, une meilleure prise en charge des malades en ALD (affection de longue durée) est effectuée, le temps de chaque personnel de santé salarié·e est moins contraint et les infirmières ont une plus grande autonomie d'intervention (infirmières en pratique avancée). Moins de patient·es renoncent aux soins grâce aux CDS, en particulier grâce au tiers payant qui y est de règle.

Les élu·e présent·es n'ont, quant à elles et eux, pas mis en opposition centre et maison de santé qui, sur un même territoire, facilitent tous deux l'accès aux soins. Elles et ils ont également rappelé l'investissement important que cela représente pour les communes et ont fait appel à une prise en charge plus large de l'État.

Ces structures sont encore embryonnaires en Haute-Savoie (le centre de Bons en Chablais fonctionne depuis un an et demi et deux sont en voie d'installation), mais elles sont toutefois devenues incontournables dans notre département qui connaît une démographie galopante. En ce sens, les participant·es ont approuvé l'idée de dupliquer ce type de débat notamment à Annemasse, Saint Julien ou Annecy.

Ces projets s'inscrivent également dans une gestion complètement revue et démocratisée de la sécu. La FSU et la CGT ont pu rappeler leur travail sur le retour au 100 % sécu et ont donné rendez-vous en octobre aux initiatives départementales (Annecy, Bonneville...) autour de l'anniversaire des 80 ans des ordonnances de 1945.

Michel Lombart

Du changement chez les retraité·es de la Haute-Savoie

Le nombre de syndiqué·es s'est stabilisé à 66 au dernier pointage contre 61 en 2023/2024. Cette légère augmentation nous encourage à continuer de nous mobiliser sur nos collègues, jeunes retraité·es, qui ne se renouvellent pas leur adhésion.

À la rentrée nous changerons, avec Jean-Michel, de trésorier et nous remercions Pierre pour toutes ces années de gestion et de suivi. Nous continuerons, avec Jean-Claude à gérer le S1 et nous attacherons, un peu comme cela est fait en Savoie, à systématiquement tenir nos AG de retraité·es dans les différents secteurs du département.

Pour le S1 des retraités de Haute Savoie, Pierre Cabotte, Jean-Claude Lardeau, Michel Lombart

AG des retraité·es SNES FSU de Savoie

Le jeudi 15 mai 2025 a eu lieu à Conflans l'AG des retraité·es SNES FSU de Savoie, un moment important dans la vie syndicale des adhérent·es du département. C'est l'occasion de se retrouver dans une ambiance conviviale pour faire une synthèse des actions de la section et échanger sur des sujets d'actualité qui portent le combat syndical.

Cette année était invité Michel Lombart, co-secrétaire académique des retraité·es du SNES-FSU qui, à l'occasion des quatre-vingts ans de la Sécurité Sociale, a souligné combien il est essentiel de défendre ce système et de porter la revendication du 100 % Sécu. Il a également fait le point sur la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire prévue pour avril 2026 ainsi que sur les interrogations et inquiétudes qu'elle suscite pour le SNES-FSU.

Ensuite, comme la section départementale est convaincue que les positions des retraité·es ne peuvent être que solidaires de celles des actives et actifs, sont intervenu·es les deux co-secrétaires du SNES-FSU 73, Ronan Colleaux et Marlène Tasset. Leur présentation des problèmes dans le secondaire et des actions qui y ont été menées cette année ainsi que leur militantisme enthousiaste ont été très appréciés par les retraité·es.

La journée s'est poursuivie dans une ambiance festive, autour d'un repas grec, et culturelle, avec une visite du musée d'art et d'histoire de Conflans, de quoi stimuler aussi l'engagement syndical !

Danielle Gianotti

Du nouveau en Savoie

Notre dernier bureau SNES FSU retraité.e.s de Savoie a désigné Luis-Michel Rodriguez comme nouveau trésorier et Myriam Chatel, nouvelle co-secrétaire. Il et elle succèdent respectivement à Maryse Bret et Gérard Fuchs. Nous les remercions toutes et tous chaleureusement pour leur engagement.

Maryse et Gérard restent au bureau, Gérard se chargeant également de la FGR départementale.

Nouvelles de l'Ardèche

Depuis un an nous avons un nouveau secrétaire des retraité·es « jeune ». Un grand merci à Robert Stieau d'avoir tenu la boutique aussi longtemps.

Mais on ne change pas la formule !

Depuis plusieurs années il y a un fonctionnement bi-départemental : Ardèche-Drôme. Sauf que l'autre côté du Rhône, elles et ils disent Drôme-Ardèche, c'est bien le seul point de discorde. Nous organisons ainsi en commun des stages, quelques participations à des rassemblements et même l'AG.

Dominique Maucourant

Syndicalisation en Isère

Dans notre département, au 1^{er} octobre 2024 122 cotisations étaient déjà rentrées soit les 2/3 des adhérent·es à jour.

Certes nous maintenons nos effectifs depuis 2012-2013 mais nous ne sommes qu'à 182 syndiqué·es (181 l'an passé) alors que 188 étaient annoncé·es pour cette année !

Patrick Le Brouster, trésorier

Passage de relais !

Comme vous avez pu le lire, plusieurs des militant·es des sections départementales des retraité·es de notre académie passent le relais cette année. Comme l'écrit à juste titre Robert Faresse dans son article, les triples journées pour nombreuses et nombreux restent une réalité, entre les engagements politiques et associatifs, l'engagement syndical, la vie familiale...

Nous tenons sincèrement à les remercier pour leur engagement dans la vie du SNES-FSU, ainsi que pour avoir travaillé à garantir le fonctionnement des S1 des retraité·es toujours si actifs !

Nos remerciements sont à partager avec l'ensemble des retraité·es du SNES-FSU qui participent à la vie de notre syndicat.

Aline Laroche et François Lecoïnte

Rendez-vous en 2025-2026 dans l'action !

Le temps passe très vite, nous étions tout nouveaux à cette date l'an dernier, et nous voici à tracer le premier bilan...

Les attaques contre les retraité-es sont rudes et permanentes. Ce gouvernement s'acharne à vouloir briser les solidarités intergénérationnelles, élément pourtant fondateur de notre pacte social. Face à cela, **notre outil syndical** reste la meilleure défense pour organiser information, riposte et action, notamment le 20 mars à Lyon et bien sûr, dans toutes les actions initiées par les actives et actifs.

Le lien avec les actif.ves est l'autre clé de la force. Nous avons donc ensemble révisé les éléments du statut, lors d'un stage en décembre : la retraite est l'un des piliers du statut de fonctionnaire, et nous devons sans cesse le rappeler : elle n'est pas une aumône consentie aux personnes « ayant quitté la production » mais bien un **salaires continué**. Notre colloque santé d'avril a été l'occasion de travailler sur un autre point crucial : la protection sociale qui est un **salaires socialisé**. Le choix du gouvernement de financer une complémentaire santé imposée a tout de l'escroquerie : au lieu de financer davantage la part patronale des cotisations sociales, il fait le choix d'ouvrir les vannes au marché financier, excluant les retraité-es et réduisant la part du salaire socialisé, autre pilier du statut. Il est fondamental de bien comprendre la nature des attaques, pour être à même de s'en défendre. C'est le sens des luttes menées par le SNES, dans la FSU, mais aussi avec le groupe des 9 pour les retraité-es pour défendre le remboursement 100 % sécurité sociale des soins prescrits.

Nous avons également animé 2 stages « Préparer sa retraite », que nous reconduiront l'an prochain, participé aux AG départementales des retraité-es et réuni les S1 et trésoriers de notre académie, toujours dans la convivialité, nerf de la guerre !

D'ors et déjà, la commission actif-ves /retraité-es donne rendez-vous le 14 octobre 2025 à Grenoble, pour une initiative ouverte aux actif-ves et retraité-es sur la protection sociale autour des 80 ans de la Sécurité Sociale.

D'ici là, bon et bel été à toutes et tous !

Corinne Baffert & Michel Lombart, coresponsables académiques des retraité-es

Pour l'action, pas de retraite !

Dans la Drôme comme ailleurs, nombre de retraité-es restent régulièrement actives et actifs que ce soit dans de nombreuses associations ou pour exercer un mandat électif et bien sûr répondre présent aux sollicitations familiales en direction des petits enfants où des ascendants.

Pour celles et ceux qui restent engagé-es au SNES-FSU, s'ajoute une présence régulière, constante et visible aux manifestations et autres actions revendicatives qui concernent tout autant nos collègues actives et actifs de plus en plus malmené-es par des rafales de réformes régressives que nous-mêmes, cible fréquente des pouvoirs publics en raison d'une situation jugée privilégiée.

Encore nombre de militant-es participent aux instances délibératives de la FSU et certain-es la représentent même dans des CA d'associations Laïques.

Bien sûr, les militant-es participent régulièrement aux assemblées de la Fédération Générale des Retraités qui organise, dans le cadre du Groupe des 9, des actions d'envergure pour défendre l'idée que la retraite est un salaire continué et que nous appartenons jusqu'au bout au monde du travail.

À l'occasion des rencontres actif-ves/retraité-es, ces dernier-es constatent que leurs collègues encore en poste sont en permanence sur la défensive tant les attaques sur les conditions d'exercice et le service public sont multiples¹, ce qui empêche peut être de porter victorieusement, comme on a pu le faire à certains moments de l'histoire, des propositions progressistes. Mais ne désespérons pas, ce qui a été possible comme avancées hier, sera possible demain : actif-ves et retraité-es, on ne lâchera rien !

Robert Faresse

1. Ce ne sont pas les analyses et propositions de la cour des comptes - au fait de quoi se mêle-t-elle ? - qui vont améliorer le service public d'éducation.

Mayotte, nécessaire solidarité

Le 14 décembre 2024, le cyclone Chido a dévasté l'île de Mayotte et plongé la population dans le chaos tout en éprouvant très durement les services publics. Après un second épisode, Dikeledi, les choses n'ont fait qu'empirer.

Le 101^{ème} département français (depuis 2011) est le plus pauvre de France, victime d'un sous investissement chronique de l'Etat. « La situation de notre île déjà fortement dégradée avant Chido est devenue cataclysmique après » d'après le S3 de Mayotte.

Au delà de l'urgence à parer aux besoins vitaux des habitant.es, s'est posée la question de la (re) construction durable et du retour à l'école dans des conditions acceptables de sécurité et d'éducation.

Dès les premiers jours, le SNES-FSU de Mayotte, avec l'aide du SNES national, s'est tenu aux côtés des collègues sur place et des élèves. En solidarité avec toutes les victimes de ce cyclone dévastateur, il s'est associé et a relayé la campagne d'appel aux dons mise en place par Solidarité Laïque (dont la FSU est membre du conseil d'administration) tout en exigeant des réponses politiques du gouvernement à la hauteur des enjeux sociaux, éducatifs, environnementaux et climatiques.

C'est dans ce cadre que, début janvier 2025, les secrétaire et trésorier du S1 des retraité-es de l'Isère ont décidé de faire un chèque de 500 € à Solidarité Laïque en soutien aux habitant.es de Mayotte.

Chantal Blanc-Tailleur, secrétaire du S1 des retraité-es 38